



**Remblai de la RD 489 :**  
Infrastructure linéaire recoupant la plaine alluviale du vallon de Chaudanne constituant un obstacle à l'écoulement  
> Possibilité de surcote favorisant l'inondation des villas à l'amont

**Remblai routier favorisant un sur-stockage à l'amont**  
> Surcote avec possibilité de submersion

**Remblai surfacique dans la plaine alluviale**  
> Altération des capacités d'écoulement par réduction du champ naturel d'expansion des crues  
> Augmentation des hauteurs et des vitesses d'écoulement

**Le Moulin Vieux :**  
Zone naturelle d'expansion de crue à préserver

**Zone artisanale des deux vallées :**  
Remblai surfacique prélevant des espaces sur des zones naturelles d'expansion de crues  
> Diminution des capacités de laminage et augmentation des vitesses par altération de la section d'écoulement

**Remblai de la RD 50 :**  
Infrastructure linéaire recoupant la plaine alluviale du vallon constituant un obstacle à l'écoulement  
> Possibilité de surcote amont avec débordement et coupure de la route

**Remblai surfacique de la carrière**  
empiétant très largement sur l'emprise de la plaine alluviale  
> Réduction très importante de la section d'écoulement entraînant localement une augmentation des hauteurs et vitesses.

**Remblai de la RD 50 :**  
Infrastructure linéaire massive recoupant la plaine alluviale et constituant un obstacle aux écoulements  
> Effet de rétention avec possibilité de surcote amont

LEGENDE		
Aléas hydrogéomorphologiques	Traduction hydrodynamique	Aléas hydrauliques
Aléa fort	Zone de mobilité et grand écoulement	Aléa fort
Aléa modéré à faible	Zone d'expansion latérale	Aléa moyen
		Aléa faible
		Emprise hydrogéomorphologique
Limite hydrogéomorphologique	Remblais surfaciques	Profil hydraulique
Axes d'écoulement en crue	Remblais d'infrastructures	Cote Q100
Cônes de déjection	Ponts	Cote Q exceptionnel
		Limite communale